



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## CHRS

Question écrite n° 6268

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le desengagement de l'Etat en matiere de financement des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS). Les CHRS, interviennent avec efficacite dans le combat contre l'exclusion au travers de diverses actions : accueil, hebergement, insertion, reinsertion. Alors que s'accroissent sans cesse le nombre et les difficultes des plus demunis, la reduction drastique des financements d'Etat consacres au fonctionnement des CHRS risque d'avoir de graves consequences sur l'avenir de nombre de ces structures. Dans ce texte, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que l'Etat assume ses responsabilites vis-a-vis des CHRS.

### Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6268

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3263

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3655